



2021

# RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE:

PLAN D'ACTION VISANT  
DES ESPÈCES MULTIPLES  
dans le parc national du  
Canada du Gros-Morne  
(2016-2021)



Parks  
Canada

Parcs  
Canada

Canada

## Référence recommandée

Agence Parcs Canada. 2021. Rapport de mise en œuvre : Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada du Gros-Morne (2016-2021). Séries de rapport sur les plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. v + 18 p.

Pour obtenir un exemplaire du présent rapport ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement, les plans d'action et des documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html)<sup>1</sup>.

### Provenance des photos :

Illustrations de la couverture, dans le sens horaire, en partant du coin supérieur gauche : Mont Gros-Morne, J. Hoffman, Agence Parcs Canada (PC); caribou, C. Davignon, PC; Arlequin plongeur, M. Burzynski; thélyptère de Quelpart, M. Burzynski; Garrot d'Islande, D. Whitaker, PC. Sur cette page : Martre d'Amérique (population de Terre-Neuve), R. Reid, PC. Page i : Jeune Pluvier siffleur, D. Whitaker, PC. Page ii : Pluvier siffleur, D. Whitaker, PC. Page iii : Arnica de Griscom, M. Burzynski.

Page 1 (de gauche à droite) : Jeune Pluvier siffleur, martre d'Amérique, Garrot d'Islande, D. Whitaker, PC; arnica de Griscom, M. Burzynski; étang Badweather, J. Hoffman, PC; vérification des nichoirs dans les monts Long Range, Bec-croisé des sapins, petite chauve-souris brune, orignal, œufs du Garrot à œil d'or dans un nichoir, D. Whitaker, PC. Page 11 : Martre d'Amérique (population de Terre-Neuve), D. Whitaker, PC; représentation cartographique de l'habitat essentiel de la martre d'Amérique, J. Burton et S. Taylor, PC. Page 14 : Orignal, M. Vaters. Page 15 : Surveillance de l'utilisation des nichoirs par le Garrot d'Islande, H. Lightfoot, PC. Page 16 : Étang Badweather, J. Hoffman, PC. Page 17 : Étang Western Brook, J. Hoffman, PC.

Also available in English under the title: *“Implementation Report: Multi-species Action Plan for Gros Morne National Park of Canada (2016-2021)”*.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2021. Tous droits réservés.

ISBN 978-0-660-41070-8

N° de catalogue. CW69-21/12-1-2021F-PDF

*Le contenu du présent document (sauf les photos) peut être utilisé sans permission, à condition que la source en soit adéquatement mentionnée.*

---

<sup>1</sup> <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril.html>

# Préface

En vertu de l'[Accord pour la protection des espèces en péril \(1996\)](#)<sup>2</sup>, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'adopter des lois, des règlements, des programmes et des politiques complémentaires afin d'assurer la protection des espèces sauvages en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), un ou plusieurs plans d'action doivent présenter un plan de rétablissement détaillé qui soutient l'orientation stratégique établie dans le programme de rétablissement pour les espèces disparues du pays, en voie de disparition ou menacées inscrites à la LEP. Les plans d'action visant des espèces multiples de Parcs Canada portent sur un éventail d'espèces dont la conservation est préoccupante au sein d'au moins un endroit géré par l'Agence, y compris des espèces qui nécessitent un plan d'action conformément à la LEP.

En vertu de la LEP, c'est au ministre responsable de Parcs Canada (le ministre de l'Environnement et du Changement climatique) qu'il revient de protéger les espèces inscrites qui sont présentes dans le parc national du Canada du Gros-Morne; en 2016, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique a publié le Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Gros-Morne.

Conformément à l'article 55 de la LEP, il incombe au ministre fédéral compétent d'assurer le suivi de la mise en œuvre d'un plan d'action et des progrès réalisés en vue de l'atteinte de ses objectifs. Il l'évalue et établit un rapport, notamment sur sa mise en œuvre et ses répercussions écologiques et socio-économiques, cinq ans après son entrée en vigueur. Une copie du rapport doit être incluse dans le Registre public des espèces en péril. Le ministre responsable de l'Agence Parcs Canada a préparé le présent Rapport sur les progrès du plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada du Gros-Morne (2016-2021).

La réalisation des objectifs en matière de population et de répartition définis dans le programme de rétablissement ou le plan de gestion d'une espèce peut nécessiter un délai supplémentaire. Dans ces cas, une période de production de rapport de cinq ans peut ne pas être suffisante pour réaliser des progrès tangibles en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition cernés pour l'espèce dans un plan d'action local de Parcs Canada. Parcs Canada surveille, évalue et, au besoin, adapte les mesures prises pour assurer la survie ou le rétablissement d'une espèce, et produira tous les cinq ans des rapports sur les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs locaux en matière de population et de répartition.

---

<sup>2</sup> <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/especes-peril-loi-accord-financement.html>

# Remerciements

Parcs Canada souhaite remercier ceux qui ont contribué à la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada du Gros-Morne. Des remerciements sont adressés particulièrement aux personnes suivantes : les membres du personnel de Parcs Canada Darroch Whitaker, Holly Lightfoot, Gabrielle Robineau Charette, Jake Burton, Scott Taylor, Shawn Gerrow, Margie Wilkes, Greg Knott, Ray Reid, Tom Knight, Randy Thompson (retraité), Carson Wentzell (retraité), Jennifer Hoffman, Noah Campbell et Darien Ure. Les auteurs tiennent également à remercier la Première Nation mi'kmaq Qalipu et la Première Nation Miawpukek, Jordi Segers, Scott McBurney et Tessa McBurney (Réseau canadien pour la santé de la faune) ainsi qu'Erin Fraser, Darrian Washinger, Ian Warkentin et Jenna McDermott (Université Memorial, campus Grenfell).

# SOMMAIRE

Le présent document rend compte de la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada du Gros-Morne entre 2016 et 2021. Il fait rapport sur la mise en œuvre des mesures définies dans le plan, évalue les progrès réalisés relativement à l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition et analyse les répercussions socio-économiques.

## Espèces visées<sup>3</sup>

Le plan d'action est axé sur 11 espèces figurant sur la liste de la LEP et 3 espèces dont la conservation est préoccupante. Les mesures et les objectifs locaux en matière de population et de répartition qui sont définis dans le plan se concentraient sur deux espèces pour lesquelles des mesures de gestion dans le parc national du Gros-Morne pourraient avoir une incidence majeure sur la survie ou le rétablissement d'espèces : Pluvier siffleur (sous-espèce *melodus*) et martre d'Amérique, population de Terre-Neuve.



<sup>3</sup> Les classifications des listes de la LEP énumérant les espèces contenues dans le rapport pourraient différer de celles du Plan d'action visant des espèces multiples en raison de modifications apportées à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* depuis la publication du plan d'action.

<sup>4</sup> L'inclusion d'espèces préoccupantes qui ne figurent pas sur la liste de la LEP (évaluées par le COSEPAC, figurant sur une liste provinciale, espèces d'importance culturelle) en plus des espèces figurant sur la liste de la LEP permet à Parcs Canada d'utiliser un plan exhaustif visant la conservation et le rétablissement des espèces sur place.

# Mise en œuvre du plan d'action

9 mesures (mesures de rétablissement) ont été définies dans le plan d'action visant des espèces multiples. La mise en œuvre du plan d'action est évaluée en définissant les progrès réalisés vers l'achèvement de chaque mesure et est décrite à la section 2 du présent rapport. Au cours de la période de cinq ans, les 9 mesures ont été initiées<sup>5</sup>, et 9 ont été achevées. La création de ressources et de partenariats pour appuyer les travaux a permis la mise en œuvre de quatre autres mesures additionnelles dans le plan d'action.

Mesures  
initiées  
100 %<sup>5</sup>

Mesures  
achevées  
100 %

PDOs  
Partially  
Achieved  
100%

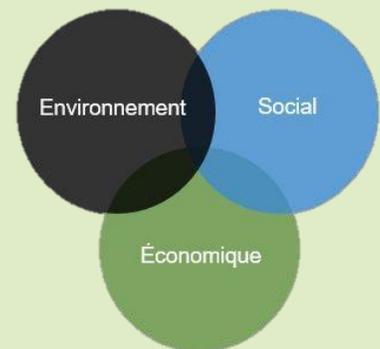
PDOs Fully  
Achieved  
100%

## Répercussions écologiques

2 Deux objectifs locaux en matière de population et de répartition (OPR) ont été définis dans le plan d'action; toutefois, un de ces objectifs ne s'appliquait pas puisque l'espèce (le Pluvier siffleur) ne s'est pas reproduite à cet endroit au cours des cinq dernières années. Les répercussions écologiques sont évaluées en mesurant les progrès à l'égard de la réalisation des objectifs locaux en matière de population et de répartition et sont décrites à la section 4. Le seul objectif qui a été mis en œuvre a été pleinement atteint.

## Répercussions socio-économiques

Les mesures proposées dans ce plan d'action ont eu une incidence socio-économique limitée et n'ont posé aucune restriction à l'aménagement du territoire à l'extérieur du parc national. Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Les coûts indirects ont été minimes et ont entraîné des effets positifs sur l'intégrité écologique du parc, une sensibilisation accrue aux espèces ainsi que de l'amélioration des occasions d'engagement pour les visiteurs, les communautés locales et les groupes autochtones.



<sup>5</sup> Comprend des mesures qui sont achevées.

# TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE .....	i
REMERCIEMENTS .....	ii
SOMMAIRE.....	iii
1. CONTEXTE.....	1
2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION .....	1
3. GRANDES LIGNES DU PLAN D’ACTION.....	11
4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES.....	12
5. RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES.....	15



# 1. CONTEXTE

Le présent document fait rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada du Gros-Morne<sup>6</sup> entre 2016 et 2021, évalue les progrès réalisés relativement à l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition et analyse les répercussions socio-économiques. Il traite de 14 espèces, dont 7 espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées dans la LEP (qui doivent faire l'objet d'un plan d'action) et de 4 espèces préoccupantes inscrites à la LEP<sup>7</sup>.

Des objectifs locaux en matière de population et de répartition ont été élaborés pour deux espèces pour lesquelles des mesures de mise en œuvre en place dans le parc national du Gros-Morne pourraient avoir une incidence majeure sur le rétablissement : le Pluvier siffleur (sous-espèce *melodus*) et la martre d'Amérique (population de Terre-Neuve).

# 2. MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

La mise en œuvre du Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada du Gros-Morne est évaluée en mesurant les progrès pour ce qui est de la réalisation des mesures de rétablissement définies dans le plan d'action (Tableau 1). Veuillez consulter le plan d'action original<sup>6</sup> pour obtenir une description de chaque mesure, les résultats visés ainsi que les menaces que chaque mesure aborde.

---

<sup>6</sup> Agence Parcs Canada. 2016. Le Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada du Gros-Morne [version finale]. Loi sur les espèces en péril - séries de plans d'action. Agence Parcs Canada, Ottawa, v + 24 p.

<sup>7</sup> Le statut de ces espèces pourrait avoir changé au cours de la période visée par le rapport.

**Tableau 1. Progrès réalisés vers l'achèvement des mesures de rétablissement prévues par le parc national du Gros-Morne (\* indique une mesure en cours qui pourrait se poursuivre dans un futur plan d'action visant des espèces multiples).**

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès vers l'atteinte des objectifs	Progrès (% d'achèvement)
<p><b>1) Pluvier siffleur</b></p> <p><b>Réduire les perturbations anthropiques sur les Pluviers siffleurs reproducteurs :</b> Mettre en place des actions pour réduire les perturbations résultant de l'action de l'homme sur les Pluviers siffleurs reproducteurs incluant l'utilisation de panneaux d'interprétation et de signalisation pour faire la promotion de la conformité avec les mesures et atténuer les perturbations (p. ex. chiens en laisse) et, si nécessaire, fermer des zones autour des nids avec une signalisation pour rediriger les visiteurs vers d'autres plages ouvertes dans le voisinage.</p>	<p>Des panneaux sont installés sur les plages où se trouvent des Pluviers siffleurs, et les aires de nidification sont fermées en période de nidification<sup>8</sup>.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• On utilise des panneaux d'interprétation et de signalisation pour s'assurer du respect des règlements liés aux plages (p. ex. les chiens en laisse) et pour diriger les visiteurs vers les plages ouvertes (lorsqu'une plage est fermée).</li> <li>• Un relevé des habitats convenables est réalisé chaque printemps; dès qu'un couple est trouvé, sa productivité est suivie selon le protocole d'observation du Pluvier siffleur de Parcs Canada.</li> <li>• Aucun couple reproducteur n'a été observé depuis 2013. Le PNGM se situe à la limite nord du domaine vital de cette espèce.</li> </ul>	<p style="text-align: center; color: green; font-size: 1.2em;"><b>100%</b></p>

<sup>8</sup> Ce résultat souhaité a été modifié par rapport au résultat indiqué dans le plan d'action en vue d'éviter tout recoupement avec l'objectif en matière de population et de répartition décrit au Tableau 3.

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès vers l'atteinte des objectifs	Progrès (% d'achèvement)
<p><b>2) Bécasseau maubèche</b></p> <p><b>Sensibilisation des visiteurs concernant les haltes migratoires des oiseaux de rivage :</b> Installer des panneaux d'interprétation et de signalisation à la pointe Belldowns et à toute autre halte migratoire repérée à l'avenir.</p>	<p>Information sur l'importance du site pour les oiseaux de rivage et disponibilité des règlements du parc pour encourager les visiteurs des haltes migratoires à s'y conformer et à minimiser les perturbations par les humains.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des panneaux d'information sur l'importance du site pour les oiseaux de rivage ont été installés à deux aires d'utilisation diurnes le long de la route 430.</li> <li>• Un petit nombre de Bécasseaux maubèches passent par le PNGM et s'y arrêtent lors de la migration d'automne. La surveillance des oiseaux de rivage, y compris des Bécasseaux maubèches, est assurée chaque automne à la pointe Belldowns en utilisant le protocole de relevé des oiseaux de rivage du Canada atlantique d'Environnement et Changement climatique.</li> </ul>	<p>100%</p>
<p><b>3) Martre d'Amérique, population de Terre-Neuve</b></p> <p><b>Règlement sur le piégeage au collet :</b> Élaborer des projets pour promouvoir le respect des règlements sur l'installation de collets en fil de laiton ou de fer torsadé dans le parc et les zones adjacentes.</p>	<p>Aucun collet en fil d'acier inoxydable n'est utilisé dans le parc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quand un permis de piégeage au collet est délivré pour le PNGM, un employé du parc explique les motifs juridiques et les besoins biologiques derrière la modification des pièges et discute de l'importance d'une utilisation efficace et des aspects pratiques connexes. L'utilisateur signe ensuite un formulaire confirmant qu'il utilisera des collets en fil de laiton et non en acier inoxydable pour se conformer aux exigences de la LEP et ainsi protéger l'espèce. L'employé du parc lui remet ensuite gratuitement un rouleau de fil de laiton de bonne qualité.</li> <li>• Le personnel sur le terrain et les gardiens continuent de vérifier la conformité à l'obligation d'utiliser des collets en laiton.</li> </ul>	<p>100%*</p>

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès vers l'atteinte des objectifs	Progrès (% d'achèvement)
<p><b>4) Martre d'Amérique, population de Terre-Neuve</b></p> <p><b>Cartographie de l'habitat :</b> Mise à jour des cartes terrestres du SIG pour le PNGM, puis, de concert avec la province, utilisation de la classification mise à jour pour cartographier les habitats essentiels et convenables pour la martre.</p>	<p>Les données de couverture terrestre du SIG mises à jour sont publiées, et l'habitat de la martre dans le PNGM a été cartographié avant 2016.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un inventaire forestier numérique mis à jour a été produit pour le parc en se basant sur des photos aériennes datant de 2010.</li> <li>• Un modèle d'habitat de la martre a été élaboré en se basant sur la description de l'habitat essentiel qui est donnée dans le programme de rétablissement de l'espèce. Un habitat convenable a été défini aux échelles du domaine vital de la martre mâle (30 km<sup>2</sup>/ rayon de 3 090 m) et femelle (14 km<sup>2</sup>/ rayon de 2 185 m) types. Une carte de l'habitat convenable pour la martre fondée sur l'inventaire forestier de 2010 a été créée à l'aide de ce modèle.</li> <li>• Les résultats démontrent que plus de 30 % du parc convient à l'habitat de la martre. Alors que la martre a été observée dans la majeure partie de ce secteur, on compte de grandes zones (p. ex. au sud de l'anse Sally's, derrière l'étang Trout River et les collines Lookout) où la martre n'a pas encore été vue. Les futures initiatives de relevé et de surveillance se concentreront sur ces zones dans le but de déterminer si elles ont été recolonisées par la martre.</li> </ul>	<p><b>100%</b></p>
<p><b>5) Martre d'Amérique, population de Terre-Neuve</b></p> <p>Gestion de la population d'originaux : Réduction de la population d'originaux et</p>	<p>La densité de la population d'originaux devait diminuer d'ici 2018, puis se maintenir à 1 ou 2 originaux/km<sup>2</sup></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La stratégie de gestion des originaux du PNGM suppose une saison continue de chasse à l'original pour les résidents organisée en collaboration avec le gouvernement provincial. Cette stratégie est en cours depuis 2011 et a connu du succès puisqu'elle a permis de réduire la population d'originaux aux densités cibles dans le parc.</li> </ul>	<p><b>100%*</b></p>

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès vers l'atteinte des objectifs	Progrès (% d'achèvement)
maintien à une densité cible de 1-2 orignaux/km <sup>2</sup> .	dans la zone sondée d'ici 2023.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des relevés aériens de la population d'orignaux à l'échelle du parc sont réalisés tous les cinq ans, tandis que les relevés de l'indice annuel dans les basses terres permettent d'évaluer le taux de réussite et de cerner les zones où la population d'orignaux est très dense. En règle générale, les chasseurs ont plus de difficulté à accéder à ces zones. Dans le but de cibler ces zones à forte densité, le parc a utilisé un système de loterie pour obtenir une liste de chasseurs et les transporter par hélicoptère, les déposer à l'endroit prévu pour chasser, puis ramener les chasseurs et leurs prises par hélicoptère.</li> <li>• De plus, le gouvernement du Nunatsiavut a pris part à plusieurs chasses par hélicoptère en vue de fournir des orignaux dans le cadre de son programme alimentaire communautaire. De 25 à 50 permis sont remis chaque année, et les activités de chasse se déroulent dans les zones inaccessibles.</li> <li>• Le relevé des orignaux de 2019 a permis d'estimer la densité à 2 orignaux/km<sup>2</sup> dans le parc.</li> <li>• La surveillance des points de quadrillage nous permet toujours de voir des signes d'amélioration en ce qui a trait à l'accroissement forestier et à la diversité des plantes ligneuses de sous-bois.</li> </ul>	
<b>6) Petite chauve-souris brune et chauve-souris nordique</b>	Compréhension de la répartition et de l'abondance relative des espèces	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La collecte de données (enregistrements) est en cours depuis 2013. Un protocole de surveillance nationale se fondant sur le North American Bat Monitoring Program</li> </ul>	<b>100%*</b>

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès vers l'atteinte des objectifs	Progrès (% d'achèvement)
<p><b>Inventaire des chauves-souris</b> : Évaluer la distribution et l'abondance relative de la chauve-souris dans le parc à l'aide d'appareils d'enregistrement d'ultrasons.</p>	<p>de chauve-souris dans le parc et élaboration d'un protocole de surveillance à long terme d'ici 2016.</p>	<p>(NABAT) a été élaboré. Ce protocole vient maintenant orienter la surveillance à long terme des chauves-souris dans le PNGM, ce qui comprend la surveillance de trois grilles NABAT sur une base annuelle, des recherches ciblées à court terme menées en partenariat avec l'Université Memorial de Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que la surveillance de l'occupation des dortoirs à chauves-souris.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'analyse des données indique la présence à la fois de la petite chauve-souris brune et de la chauve-souris nordique; toutefois, on observe plus fréquemment la première espèce.</li> <li>• Un relevé sur la route a fait ressortir une baisse du nombre de petites chauves-souris brunes entre 2018 et 2019. D'autres relevés sont prévus en 2022.</li> </ul> <p>La surveillance des chauves-souris dans le PNGM a également permis d'obtenir les premières preuves que les chauves-souris cendrées visitent rarement, mais tout de même régulièrement, la région.</p>	
<p><b>7) Petite chauve-souris brune</b></p> <p><b>Pratiques exemplaires de gestion (PEG) sur les chauves-souris</b> : Élaboration et mise en place de pratiques exemplaires de gestion aux fins de l'entretien</p>	<p>Disponibilité et utilisation des pratiques exemplaires de gestion d'ici 2016.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les PEG sur les constructions servant de maternité aux chauves-souris sont prêtes et sont utilisées au PNGM. Elles décrivent des mesures normalisées qui doivent être prises pour protéger les individus et les résidences quand on découvre un site qui est utilisé comme dortoir par les chauves-souris.</li> <li>• Des nichoirs pour chauves-souris ont été installés dans trois aires d'utilisation diurnes</li> </ul>	<p>100%*</p>

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès vers l'atteinte des objectifs	Progrès (% d'achèvement)
des infrastructures utilisées comme dortoirs par les chauves-souris.		<p>lors de la mise à niveau des installations en 2020. Des activités de construction sont prévues selon les PEG afin de tenir compte de la présence et de l'activité des chauves-souris.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une colonie de chauves-souris habite dans le grenier du Centre d'accueil du PNGM. Des travaux de rénovation majeurs sont prévus dans ce bâtiment. En prévision de ces travaux, 5 nichoirs et un condo pour chauves-souris ont été installés près du bâtiment afin d'offrir une aire de repos de rechange. Les travaux commenceront quand les chauves-souris quitteront les lieux à l'automne.</li> </ul>	
<p><b>8) Garrot d'Islande</b></p> <p><b>Statut de nidification du Garrot d'Islande :</b> Surveillance de l'utilisation des nichoirs par le Garrot d'Islande.</p>	Clarification de l'état de la nidification dans le parc d'ici 2018.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un relevé produit en 2019 n'a trouvé aucune trace de nidification du Garrot d'Islande dans le parc, ce qui donne à penser qu'il est peu probable que cette espèce soit un oiseau nicheur fréquentant régulièrement le PNGM.</li> <li>• On poursuivra les observations fortuites dans le cadre d'autres activités de surveillance. Si des fonds sont disponibles dans l'avenir, on pourrait répéter l'initiative des nichoirs et des analyses génétiques pour valider cette observation.</li> </ul>	<b>100%</b>
<p><b>9) Anguille d'Amérique</b></p> <p><b>Atténuer les obstacles au passage des poissons :</b> Mise en place des PEG pour le passage des poissons lors du</p>	Tous les nouveaux ponceaux dans le parc permettent le passage de l'anguille.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évaluation de la proportion des ponceaux qui permettent le passage des poissons après l'installation ou le remplacement a été menée à bien.</li> <li>• La totalité des ponceaux remplacés sur les cours d'eau poissonneux dans le cadre de</li> </ul>	<b>100%</b>

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès vers l'atteinte des objectifs	Progrès (% d'achèvement)
remplacement des ponceaux pendant les travaux d'entretien des routes.		l'Initiative fédérale pour l'infrastructure (IFI) permettent le passage des poissons.	

D'autres mesures ont été ciblées dans le plan d'action. Il serait avantageux de les mettre en œuvre advenant la disponibilité de ressources. Le tableau 2 décrit les mesures que le PNGM a été en mesure de lancer entre 2016 et 2021. Les mesures inscrites dans le plan d'action qui n'ont pas été amorcées seront reportées et revues dans un plan d'action révisé.

**Tableau 2. Progrès réalisés vers l'achèvement de mesures additionnelles de rétablissement mises en place parce qu'il y a eu de nouveaux partenariats et/ou de nouvelles ressources (les progrès sont tributaires du montant du financement et de l'importance du soutien reçu; \* indique une mesure en cours qui pourrait se poursuivre dans un futur plan d'action visant des espèces multiples).**

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès vers l'atteinte des objectifs	Progrès (% d'achèvement)
<b>Élaboration et mise en place d'une stratégie médiatique</b> (Toutes les espèces en péril dans le PNGM)	Au moins un article publié chaque année sur les espèces en péril dans le PNGM.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation autant des médias traditionnels que des médias sociaux pour communiquer des histoires sur les espèces en péril dans le parc. Au moins une histoire sur la martre d'Amérique, la Grive à joues grises ou les chauves-souris a été publiée chaque année depuis 2017.</li> <li>Une stratégie médiatique a été élaborée; les espèces en péril seront abordées en priorité dans les futures communications aux fins de sensibilisation.</li> </ul>	<b>100%</b>

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès vers l'atteinte des objectifs	Progrès (% d'achèvement)
<p><b>Contribution à la programmation scolaire dans le parc</b></p> <p>(Toutes les espèces en péril dans le PNGM)</p>	<p>Les enfants d'âge scolaire de la région sont sensibilisés à la conservation des espèces en péril au PNGM.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun programme portant précisément sur les espèces en péril n'a été élaboré pour les enfants d'âge scolaire de la région. Toutefois, des messages sur les espèces en péril ont été intégrés dans plusieurs activités de diffusion externe et d'éducation, y compris dans un programme sur les oiseaux de rivage lors du festival automnal de Cow Head en 2017, un programme sur le Pluvier siffleur en 2018 lors du Jour de la famille à la baie Shallow à Cow Head et dans plusieurs programmes sur les chauves-souris dans le cadre de camps de jour estivaux pour les enfants de la région.</li> <li>• Le PNGM accordera la priorité aux messages sur les espèces en péril dans les sujets qui seront abordés dans les futurs programmes d'éducation destinés aux enfants d'âge scolaire.</li> </ul>	<p>50%</p>
<p><b>Inclusion d'activités liées à la surveillance et au rétablissement des espèces en péril dans les possibilités d'expérience du visiteur</b></p> <p>(Toutes les espèces en péril dans le PNGM)</p>	<p>Favoriser le sentiment d'appartenance aux lieux en intégrant du contenu sur les espèces en péril dans les occasions d'expérience du visiteur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un programme d'expérience du visiteur intitulé « Night Life » portant sur les espèces en péril a été offert par les guides-interprètes du parc en 2016 et en 2017. L'accent était mis sur les chauves-souris, en particulier la petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique. On a également fourni de l'information sur le Pluvier siffleur et la Grive à joues grises.</li> <li>• Le PNGM accordera la priorité aux messages sur les espèces en péril dans ses futurs programmes voués à l'expérience du visiteur.</li> </ul>	<p>50%</p>

Espèce et mesure	Résultat visé	Progrès vers l'atteinte des objectifs	Progrès (% d'achèvement)
<p><b>Diffusion d'information sur les espèces en péril dans l'ensemble du parc</b></p> <p>(Toutes les espèces en péril dans le PNGM)</p>	<p>Les visiteurs du parc acquièrent des connaissances sur les espèces en péril par divers supports médiatiques autonomes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des panneaux d'information sur les oiseaux de rivage en péril et la martre d'Amérique ont été installés dans deux aires d'utilisation diurnes et deux sentiers du parc.</li> <li>• Il est possible d'obtenir de l'information sur les espèces en péril au centre d'accueil et au Centre de découverte en consultant les expositions et le personnel.</li> <li>• On travaille actuellement au développement d'expositions et de contenu sur les espèces en péril pour le nouveau centre d'accueil du PNGM. Parcs Canada a commencé les travaux de rénovation pour la saison 2022.</li> </ul>	<p>100%</p>



### 3. GRANDES LIGNES DU PLAN D'ACTION: Estimation de la population de la martre d'Amérique (Terre-Neuve)

Les principales menaces pour cette population selon ce qui est indiqué dans le programme de rétablissement<sup>9</sup> sont la mortalité fortuite attribuable aux collets et aux pièges ainsi que la perte et la dégradation de l'habitat. Ces menaces sont réelles dans le PNGM, car les résidents sont autorisés à piéger au collet le lièvre d'Amérique, et le broutage excessif par les orignaux peut entraîner la dégradation de l'habitat.

#### Objectifs en matière de population et de répartition pour le PNGM (selon les objectifs nationaux<sup>9</sup>):

- (1) Objectifs à court terme : Maintien de l'occupation de l'habitat potentiel de la martre au niveau actuel.
- (2) Objectifs à long terme : Maintien ou augmentation de l'habitat potentiel de la martre.

#### Tendance dans le PNGM :

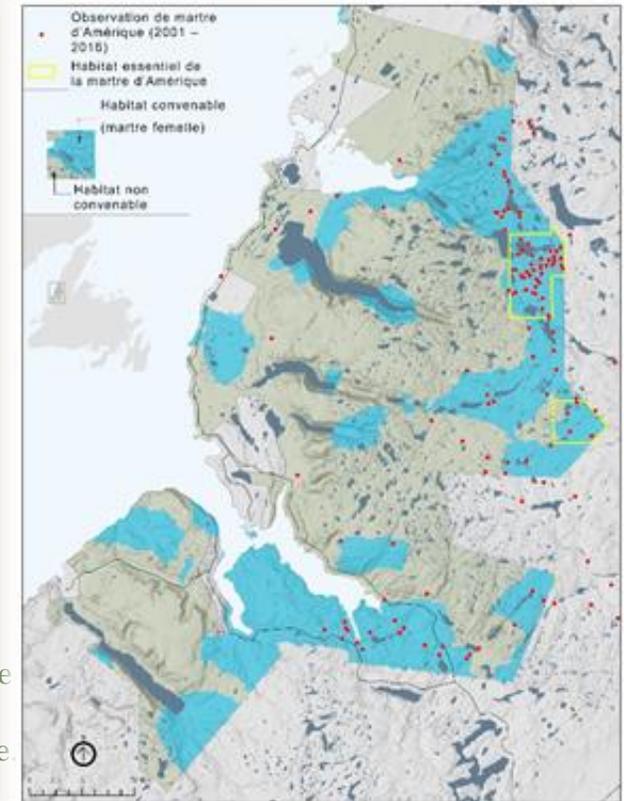
Augmentation : Population de mères du PNGM présumée disparue dans les années 1990, estimée à <5 en 2001-2002, à 15-20 en 2012 et à 26-36 en 2017.

#### Surveillance de la population :

La surveillance consistait à déceler la présence (occupation) dans les unités d'habitat convenable par l'analyse sur les transects de pistes en hiver, en plus des observations par prélèvement de poils, des observations fortuites et d'un programme de science citoyenne axée sur la surveillance.

#### Résultats :

Les échantillons de poils recueillis en 2016-2017 dans l'habitat convenable de la martre ont confirmé la présence de 20 individus dans le PNGM. Un modèle d'habitat pour la martre élaboré selon la description d'habitat essentiel présentée dans le programme de rétablissement fait ressortir que plus de 30 % du parc constitue un habitat convenable pour la martre.



<sup>9</sup> Environnement Canada. 2013. Programme de rétablissement de la martre d'Amérique (*Martes americana atrata*), population de Terre-Neuve, au Canada, Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa. xiii p. + annexe

## 4. RÉPERCUSSIONS ÉCOLOGIQUES

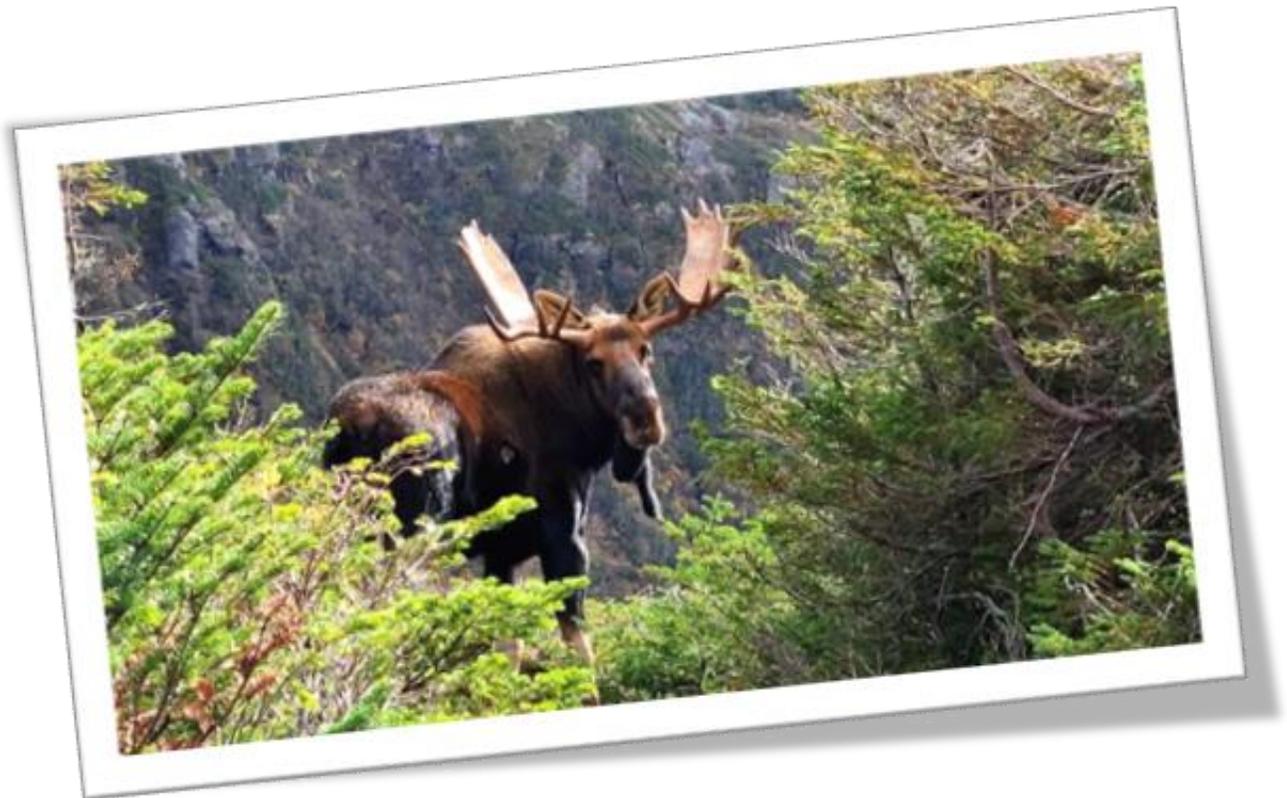
Les répercussions écologiques du plan d'action sont évaluées en mesurant les progrès à l'égard de la réalisation des objectifs locaux en matière de population et de répartition décrits dans le plan d'action (tableau 3). Prière de consulter le plan d'action original pour connaître les « Objectifs nationaux en matière de population et de répartition » (lorsqu'ils existent) ainsi que les « Renseignements généraux et approche générale du parc » pour chaque espèce.

**Tableau 3. Progrès vers l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition pour les espèces en péril au parc national du Canada du Gros-Morne.**

Espèce	Objectifs en matière de population et de répartition pour le parc	Surveillance des populations	Progrès vers l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% d'achèvement)
<b>Pluvier siffleur (sous-espèce melodus)</b>	Maintien de la productivité à 1,65 jeune par couple par année, calculée sur une moyenne de 5 ans.	Un relevé des habitats convenables est réalisé chaque printemps; dès qu'un couple est trouvé, sa productivité est suivie selon le protocole d'observation du Pluvier siffleur de Parcs Canada.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les relevés effectués de 2015 à 2021 ont permis d'observer des Pluviers siffleurs vivant seuls en 2017 et en 2019; toutefois, aucun couple n'a été aperçu et aucun territoire n'a été établi. On considère que le PNGM se situe à la limite nord du domaine vital de cette espèce.</li> <li>• Puisqu'il n'y a eu aucune tentative de nidification au PNGM pendant la durée du plan d'action, cet objectif a été retiré des calculs des progrès.</li> <li>• Le parc continue de maintenir et de protéger un habitat de grande</li> </ul>	<b>S.O.</b>

Espèce	Objectifs en matière de population et de répartition pour le parc	Surveillance des populations	Progrès vers l'atteinte des objectifs locaux en matière de population et de répartition	Progrès (% d'achèvement)
			qualité pour le Pluvier siffleur au cas où cette espèce décidait de nicher dans le parc.	
<b>Martre d'Amérique (population de Terre-Neuve)</b>	Objectif à court terme : maintien de l'occupation de l'habitat potentiel de la martre au niveau actuel. Objectif à long terme : maintien ou augmentation de l'habitat potentiel de la martre.	La surveillance consistera à déceler la présence (occupation) dans les unités d'habitat convenable par prélèvement de poils, des observations fortuites et un programme de science citoyenne axée sur la surveillance.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tendance à la hausse en matière de population : la population de martres du PNGM était présumée disparue dans les années 1990, était estimée à &lt;5 en 2001-2002, à 15-20 en 2012 et à 26-36 en 2017.</li> <li>• Les échantillons de poils prélevés en 2016-2017 dans l'habitat convenable de la martre qui ont été envoyés pour fins d'analyse génétique et d'identification ont confirmé la présence de 20 individus (13 mâles, 5 femelles, 2 inconnus) dans le PNGM.</li> <li>• Si l'on tient compte de ces résultats, on peut affirmer que tant les objectifs à court terme qu'à long terme qui consistent à maintenir et à accroître l'occupation de l'habitat potentiel de la martre sont actuellement atteints.</li> </ul>	<b>100%</b>

On a tenu compte de ces autres espèces dans le Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Gros-Morne<sup>10</sup> ; toutefois, aucun objectif en matière de population et de répartition n'a été établi pour celles-ci : Bec-croisé des sapins (en voie de disparition), Bécasseau maubèche (en voie de disparition), Moucherolle à côtés olive (menacée), Arlequin plongeur, Quiscale rouilleux et Hibou des marais (toutes des espèces préoccupantes). La plupart de ces espèces sont des visiteuses occasionnelles du parc, et le PNGM ne revêt qu'une importance limitée lorsqu'il est question du rétablissement de ces espèces à l'échelle nationale. Il n'existe pas d'initiative de relevé systématique pour la plupart de ces espèces. Cependant, le programme de surveillance de l'intégrité écologique du parc évalue le Bec-croisé des sapins en continuant les relevés hivernaux d'oiseaux forestiers ainsi que l'Arlequin plongeur en poursuivant les relevés quinquennaux de la taille de la population et de la productivité. Alors qu'aucun Bec-croisé des sapins n'a été observé lors des relevés hivernaux d'oiseaux en 2016, en 2017 et en 2021, 20 Arlequins plongeurs (8 couples et 4 individus) ont été vus le long de quatre rivières dans le PNGM lors du relevé de 2018. La surveillance des populations pour les autres espèces est assurée par la consignation des observations fortuites.



---

<sup>10</sup> Agence Parcs Canada. 2016. Le Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada du Gros-Morne [version finale]. Loi sur les espèces en péril - séries de plans d'action. Agence Parcs Canada, Ottawa. vi + 24 p.



## 5. RÉPERCUSSIONS SOCIO-ÉCONOMIQUES

Selon la *Loi sur les espèces en péril*, le ministre fédéral responsable doit produire un rapport sur les répercussions socio-économiques de la mise en œuvre du plan d'action visant des espèces multiples et sur les avantages qui en découlent. Ce plan d'action s'applique uniquement aux terres et aux eaux protégées qui relèvent de l'autorité de l'Agence Parcs Canada, qui font moins souvent l'objet de menaces (p. ex. activités industrielles) par rapport à d'autres endroits étant donné que les terres sont gérées de façon à préserver l'intégrité écologique et commémorative. Cette section ne comprend pas les répercussions socio-économiques découlant des activités permises existantes dans les endroits gérés par Parcs Canada étant donné que celles-ci ont été examinées dans le cadre d'autres processus (p. ex. évaluation des impacts). L'évaluation socio-économique a une portée limitée puisqu'elle est axée sur les mesures mises en œuvre dans le cadre du plan d'action et concerne principalement les partenaires autochtones, les titulaires de baux et de permis, les résidents et les visiteurs. Les répercussions socioéconomiques globales du Plan d'action visant plusieurs espèces du PNGM (coûts et avantages) sont présentées ci-dessous.



## Coûts

La plupart des coûts liés à la mise en œuvre du plan d'action ont été assumés par Parcs Canada à même les crédits affectés aux salaires et aux biens et services. Cela comprend notamment les coûts salariaux différentiels, les matériaux, l'équipement et la passation de marchés de services professionnels pour les mesures décrites aux tableaux 3 (Mesures de rétablissement qui seront prises dans le parc national du Gros-Morne) et 4 (Autres mesures de rétablissement qui seront encouragées par l'entremise de partenariats ou si des ressources supplémentaires sont disponibles) du plan d'action. Les mesures du plan d'action ont été intégrées à la gestion opérationnelle du PNGM. Ces coûts que l'Agence Parcs Canada devait assumer ont été couverts par la réaffectation prioritaire des fonds et des crédits salariaux existants et n'ont pas entraîné de dépenses supplémentaires pour la société.

Ce plan d'action n'a entraîné aucun coût socio-économique important pour les partenaires, les intervenants ou les groupes autochtones. Le plan d'action ne s'applique qu'aux terres et aux eaux du parc national du Gros-Morne et n'entraîne aucune restriction à l'utilisation des terres à l'extérieur du parc national. Par conséquent, il n'entraîne aucun coût socio-économique externe pour le public. Aucune restriction n'a dû être imposée aux activités des visiteurs sur les terres réglementées en vue de protéger et de rétablir les espèces en péril. Toutefois, les résidents locaux possédant des permis de piégeage au collet du lièvre d'Amérique doivent utiliser des collets en fil de laiton. Cela pourrait être perçu par certains comme étant une restriction négative; toutefois, la plupart des gens sont d'accord avec cette exigence et sont prêts à s'y conformer.

## Avantages

Les mesures préconisées dans le plan d'action pour le parc national du Gros-Morne ont contribué à l'atteinte des objectifs en matière de rétablissement, de population et de répartition des espèces menacées et en voie de disparition, ainsi qu'aux objectifs de gestion des espèces préoccupantes. Les mesures proposées devraient avoir des répercussions positives globales sur l'intégrité écologique et accroître les occasions d'apprécier les lieux et la présence des espèces pour les visiteurs et la population en général, ce qui pourrait entraîner des



répercussions positives sur la biodiversité et la valeur que les personnes accordent à sa préservation.

Les mesures visaient l'application d'une approche équilibrée pour la réduction ou la suppression des menaces qui pèsent sur les populations et sur les habitats des espèces en péril; ce sont notamment des mesures de protection des individus et de leur habitat et des mesures visant le rétablissement de l'espèce et la sensibilisation du public, ainsi que des mesures d'intendance du milieu. Ces mesures ont eu une incidence positive globale sur l'intégrité écologique au PNGM.

Plus précisément, le programme de réduction de la population d'originaux en place au PNGM contribue à rétablir l'habitat forestier et à promouvoir la régénération et la biodiversité de la forêt naturelle. En retour, cela a eu pour effet d'accroître la population de martres d'Amérique. De plus, la réglementation sur le piégeage au collet a réduit le risque qu'une martre se fasse prendre et soit tuée par les rebords coupants des collets pour lièvres. Des nichoirs à chauves-souris ont aussi été installés dans plusieurs campings et aires d'utilisation diurnes partout dans le parc pour assurer des aires de repos sûres dans des bâtiments rénovés ou à proximité.

Les avantages économiques potentiels du rétablissement des espèces en péril dans le parc sont difficilement quantifiables, bon nombre des avantages tirés des espèces sauvages étant des produits non marchands qui ne se prêtent pas aisément à une évaluation financière. Toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, ont une valeur intrinsèque et extrinsèque et sont appréciées par les Canadiens pour des raisons esthétiques, culturelles, spirituelles, récréatives, pédagogiques, historiques, économiques, médicales, écologiques et scientifiques. La conservation des espèces sauvages en péril est un élément important de l'engagement du gouvernement du

Canada à conserver la diversité biologique, et elle est importante pour la richesse économique et naturelle du Canada d'aujourd'hui et de demain.

À cet égard, le parc a cherché à faire ce qui suit :

1. Faire connaître l'importance des espèces en péril pour la région et indiquer comment le parc et ses visiteurs peuvent contribuer à protéger ces mêmes espèces;
2. Faire participer et informer des centaines d'élèves de la région et le grand public en tenant des activités d'interprétation sur les espèces en péril axées sur la petite chauve-souris brune et l'anguille d'Amérique;
3. Échanger des données et des produits d'information avec des partenaires régionaux du milieu de la conservation en vue de mieux comprendre et protéger les espèces en péril qui entrent dans le PNGM et en sortent;
4. Approfondir les relations et les partenariats avec la Première Nation Mi'kmaq Qalipu et la Première Nation Miawpukek, en intégrant le savoir autochtone dans les mesures de rétablissement et en mettant l'accent sur le rétablissement d'espèces importantes sur le plan culturel, comme l'anguille d'Amérique.

## Sommaire

Les mesures proposées dans le plan d'action ont eu une incidence socio-économique limitée et n'ont posé aucune restriction à l'aménagement du territoire à l'extérieur du parc national. Parcs Canada a assumé les coûts directs de la mise en œuvre du plan d'action. Les coûts indirects ont été minimes et ont entraîné des effets positifs sur l'intégrité écologique du parc, une sensibilisation accrue aux espèces ainsi que de l'amélioration des occasions d'engagement pour les visiteurs, les communautés locales et les groupes autochtones.